

**Objet** : PAC PLU Bournand

Eaux de Vienne – Siveer est maître d'ouvrage des équipements (réseaux, ouvrages, ...) d'eau potable et d'assainissement situés sur le territoire de la commune de BOURNAND. Ces compétences lui ont été transférées par la communauté de communes du Pays Loudunais.

Outre la maîtrise d'ouvrage, Eaux de Vienne – Siveer assure l'exploitation de l'ensemble des équipements.

### **1. Alimentation en Eau Potable (AEP)**

#### - Origine de l'eau :

L'eau distribuée sur la commune de BOURNAND provient d'un ouvrage (forage de Comprigny) situé sur la commune de BEUXES qui prélève l'eau dans la nappe du jurassique supérieur captif.

L'eau est déferrisée et traitée au chlore gazeux avant distribution.

Le territoire de la commune de BOURNAND n'est pas concerné par l'emprise des périmètres de protection des captages exploités par Eaux de Vienne – Siveer pour l'alimentation en eau potable.

#### - Distribution :

Compte tenu du caractère étendu du territoire de la commune, il y a 2 modes de distribution de l'eau :

- Par surpression depuis la station de BEUXES avec renfort de la station de surpression de BOURNAND en cas de fortes demandes. Cela concerne le bourg.
- Gravitairement depuis le château d'eau de SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS pour les écarts.

Les pressions en distribution sont satisfaisantes (> 3 bars en statique).

#### - Réseaux d'alimentation en eau potable :

Vous trouverez ci-joint, à titre indicatif, les plans des réseaux d'alimentation en eau potable

Sur le plan, les réseaux surpressés sont en rouge, les réseaux gravitaires en bleu.

Pour information, le réseau AEP a été digitalisé sur fond plan cadastral par levé GPS. Les fichiers correspondants pourront être mis à disposition du bureau d'études qui sera choisi par la commune pour l'élaboration du plan local d'urbanisme.

## **2. Assainissement**

La commune de BOURNAND dispose d'un système d'assainissement collectif pour le bourg.

Le traitement des eaux usées est assuré par un lagunage. Les réseaux de collecte sont unitaires (grande majorité) et séparatifs.

Les plans du réseau sont joints à titre indicatif.

Pour le reste de la commune, les eaux usées sont traitées par des systèmes d'assainissement non collectif.

Eaux de Vienne – Siveer va mener à partir de janvier 2022 un diagnostic du système d'assainissement collectif sur la commune. Cette étude apportera des éléments sur les capacités du système de traitement par rapport à l'urbanisation actuelle et future.

## **3. Défense contre l'incendie (DECI)**

Cette compétence reste à la commune. Un schéma communal de défense contre l'incendie a été établi par le SDIS.

Eaux de Vienne – Siveer assure par convention l'entretien et le contrôle des points d'eau incendie (PEI).

Vous trouverez, ci-joint, à titre d'information le listing des PEI situés sur la commune.

PJ :

- Plan du réseau AEP (fichier pdf sur fond de plan IGN)
- Plan du réseau Asst (fichier pdf sur fond de plan IGN)
- Listing des PEI